



## Communiqué de presse

lundi 16 janvier 2017

### Bourse & logement étudiant (DSE) c'est maintenant !

**Le Dossier Social Etudiant est la procédure unique de demande de bourse et de logement en résidence ou cité universitaire gérée par les Crous. Les demandes DSE effectuées entre le 15 janvier et le 31 mai seront examinées prioritairement.**

Les lycéens de terminale et les étudiants sollicitant une bourse et/ou un logement en vue de poursuivre leurs études supérieures ont à constituer un Dossier Social Etudiant (DSE). Cette saisie «en ligne» et unique se fait via le portail :

[messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr).

Cette inscription doit être faite avant même d'avoir le résultat des examens. Un simulateur permet également de savoir immédiatement si en fonction de leur situation sociale, les demandeurs peuvent prétendre au droit à bourse et de quel montant.

#### Infos pratiques

- [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)
- A la fin de la saisie, réception du dossier sous 48H.
- Retour du dossier sous 8 jours
- demande à faire entre le **1er janvier et le 31 mai**

#### A propos du Crous de Poitiers

Le Crous (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires) est un établissement public administratif qui a pour mission d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants. Sa mission sociale (bourses sur critères sociaux, action sociale...) s'étend à tous les services de proximité de la vie quotidienne des étudiants (logement, restauration, culture...)

#### Chiffres clés (académie de Poitiers) :

16 749 boursiers en 2016  
19 établissements de restauration ; 21 structures d'hébergement (4321 logements) ; 8 concours culturels



#### Contact presse

Arnaud Vinet, Responsable Communication  
Crous de Poitiers

05.49.44.53.03 / 06.78.98.65.64  
[responsable.communication@crous-poitiers.fr](mailto:responsable.communication@crous-poitiers.fr)